



CONSEIL PORTUAIRE ANDERNOS-LES-BAINS

Réunion du mardi 16 novembre 2021

La réunion du Conseil Portuaire d'Andernos-les-Bains s'est tenue le mardi 16 novembre 2021 à 10h00 à l'hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Jean-Yves ROSAZZA Olivier LARTIGUE Laurent RAMBLA Pascal TORNIER Pascal DE LA BARRIERE Nicolas MERCIER Julien BECKER Nicolas BONNAT	Éric COIGNAT
EXCUSE(E)S	Stéphane PLET	Guy BARBOTEAU
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Nicolas PETIT - SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Christelle LAMARQUE - SIBA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA Marie GOURMELEN - DDPP Florian PAULIN - DDPP <u>Excusé(s) :</u> Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Thierry LAFON - CRCAA David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Mélina ROTH - PNMBA		

Monsieur Jean-Yves ROSAZZA ouvre la séance et remercie les personnes présentes dans l'assemblée. Il annonce la nouvelle venue de Madame Marie GOURMELEN en tant que représentante de la DDPP, puis propose un tour de table afin que chaque personne se présente.

Monsieur Jean GALAND présente son parcours professionnel et électif aux membres du conseil. Il précise qu'il est heureux de prendre la succession de Monsieur Jean TOUZEAU qui a porté sur les fonds baptismaux ce Syndicat Mixte et souhaite travailler dans la continuité avec l'ensemble des partenaires, notamment les Maires des communes membres, M. Cyril CLEMENT Directeur du SMPBA et M. Jean-François BOUDIGUE nouveau Vice-Président du SMPBA. Il informe qu'il reste disponible et ouvert à la discussion et laisse la parole à M. Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes, excuse les personnes n'ayant pu assister à cette réunion puis commence la présentation de l'ordre du jour en rappelant qu'il s'agit du troisième Conseil Portuaire de la saison.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les quatre années d'existence du SMPBA et précise qu'à l'occasion du Conseil Syndical du 23 septembre 2021, Monsieur Jean GALAND a été élu à la présidence du Syndicat Mixte et Monsieur Jean-François BOUDIGUE a été nommé comme Vice-Président, faisant suite aux élections départementales et aux désignations des représentants de cette institution.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA depuis sa création.

Les statuts du Syndicat Mixte ont été modifiés au 1^{er} janvier 2021 afin de permettre l'intégration de la commune de Biganos, l'attribution de la ZMEL d'Arès et d'étendre la compétence du Syndicat Mixte sur le domaine public fluvial.

Il est annoncé que l'entreprise retenue pour la sécurité des ports est la même que l'année dernière, le SMPBA assure la sécurité de 7 ports depuis trois ans, situés essentiellement au Sud Bassin et à Andernos-les-Bains.

Au regard des marées différentes cette année, il est soulevé que la date de la prestation, le 17 décembre choisi en concertation avec les professionnels, était finalement trop tardive car ces derniers allaient sans doute devoir avancer le ramassage de leur production au début du mois de décembre. Il est donc demandé une augmentation de la surveillance par les services de la gendarmerie dès le début du mois.

M. Jean GALAND informe, qu'au regard des vols d'huitres récents, une surveillance accrue par la gendarmerie a déjà été sollicitée lors de sa rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon, le 9 novembre dernier.

Il note que ces échanges sont bénéfiques afin de pouvoir adapter à l'avenir les dates de la prestation de surveillance selon les besoins des professionnels.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2021.

Le prochain CT-AOT aura lieu en janvier 2022, parallèlement aux commissions de cultures marines.

II. Budget 2021 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissements.

Il est précisé que les pourcentages réalisés montrent bien que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Pour 2022, le SMPBA travaille sur la recherche de nouveaux financements provenant de subventions, plans de relance, emprunts et autres.

Dans cette perspective, un agent a d'ailleurs été mis à disposition du Syndicat Mixte par la commune de La Teste de Buch.

III. Tarification 2020 et 2021

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente un comparatif des différentes redevances perçues entre 2020 et 2021, concernant les ports d'Andernos-les-Bains.

Le nombre d'AOT attribuées en 2021 reste sensiblement identique à 2020 avec 877 pour le plan d'eau, 162 pour les places de passage, 50 sur liste d'attente et 123 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances d'environ 587 K€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2022 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme la création d'une ligne pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, une nouvelle ligne journalière « dissuasive » pour les navires illicites...

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation généralisée, mais simplement un ajustement afin de tendre vers une tarification plus équitable, restant dans un cadre réglementaire. L'augmentation de 5% (uniquement sur la domanialité plan d'eau) est la première depuis 2017.

Des échanges ont lieu sur le coût lié à l'adduction d'eau de mer dans les malines (1000 €/mois), avec notamment l'installation d'un système de programmation du temps de pompage sur des horaires définis qui permettrait d'en réduire le montant.

Une proposition sera faite aux professionnels pour une mise en place en janvier 2022 en tenant compte des différentes contraintes liées à la surveillance du système.

Il est rappelé que le coût d'entretien-maintenance pour les infrastructures d'alimentation d'eau de mer est de 25 €/m² de bassin/an, alors que la tarification s'élève seulement à 15.50 €/m² sur la proposition 2022.

Il est également stipulé qu'en 2022, il sera peut-être proposé aux titulaires d'un mouillage qui seraient intéressés de pouvoir bénéficier en période hivernale d'une place de passage au port à un tarif avantageux, afin d'éviter de sortir leur bateau du plan d'eau.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2021, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 14 décembre 2021.

IV. Travaux et programmation

Les travaux terminés :

L'aire de carénage est opérationnelle depuis 2020, son coût d'entretien-maintenance s'élève à 14 K€ par an, au regard de la tarification mise en place il n'y a pas de rentabilité recherchée mais plutôt mettre à disposition un outil au profit des usagers.

Une réflexion doit avoir lieu sur le matériel haute pression, notamment la puissance et le type de buse, ainsi que sur une tarification adaptée aux professionnels utilisant peu l'installation, sur la programmation des réservations, tout en rappelant qu'un travail de police reste à faire pour l'accès et le stationnement.

Au niveau de la cale de mise à l'eau du port ostréicole, des problèmes sont rencontrés pour l'accès au bateau depuis la mise en place de palplanches, dans le cadre du renforcement de la structure.

Il est proposé, en expérimentation pour la saison prochaine, de libérer une ou deux place à droite de celle-ci, du type « arrêt minute ».

Quant à une tarification pour l'accès à la cale de mise à l'eau, il est précisé qu'il est difficile de la concevoir actuellement par rapport aux équipements et aux moyens humains de contrôle qu'il faudrait mettre en place.

Conscients de l'augmentation de la fréquentation (bateaux, véhicules avec remorques, jets-skis...) depuis que certaines communes les ont rendues payantes, les élus s'accordent à dire

qu'une réflexion liée à la sécurité doit être engagée sur l'aménagement de l'espace avec une signalisation adaptée avant de définir des contrôles et des sanctions.

L'entretien et la maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports d'Andernos-les-Bains, 49 demandes ont été recensées pour un coût de 114 K€, 28 sont actuellement terminées et 21 sont toujours en cours.

Il est pris en compte la remontée d'information sur la rénovation des cabanes et une ponctuelle baisse de la qualité de la prestation : un point sera fait avec l'entreprise concernée.

Il est précisé qu'une intervention est faite périodiquement par l'entreprise afin de s'assurer du bon fonctionnement du système de pompage pour l'adduction d'eau de mer dans la maline.

Les travaux à venir :

Au port du Bétey, les travaux d'aménagement se feront en trois tranches, des difficultés sont à craindre pour la prise en compte des fouilles archéologiques qui se dérouleront pendant le chantier.

Le Syndicat Mixte rappelle qu'il tient compte des contraintes environnementales et assure la continuité du fonctionnement du port durant toute la période des travaux.

L'opération visant à aménager une zone de récupération des déchets coquillers débutera au premier semestre 2022. Un travail collaboratif est prévu avec le CRCAA pour le fonctionnement de celle-ci et le volume de stockage à adapter chaque année.

En plus de l'aménagement d'un parking et d'une zone technique pour remorques qui met l'accent sur la sécurité et la circulation sur le port ostréicole, un Tritem à destination des usagers sera installé par le SIBA, notamment pour informer du niveau de l'eau, des marées et des risques de submersion.

V. Dragage

Une attention particulière est portée par les élus d'Andernos-les-Bains et les membres du conseil sur la date prévisionnelle du dragage du port ostréicole en 2024.

En effet, au regard du niveau d'envasement actuel du chenal malgré le dernier dragage en 2019, celui-ci devient prioritaire et n'est pas envisageable en 2024 pour les élus. Il est demandé d'étudier une faisabilité à l'hiver 2022/2023.

Le SMPBA et le SIBA ont bien connaissance du niveau d'envasement du port mais un rappel est fait sur la difficulté des programmations des dragages (2 ports/an), liée aux contraintes notamment sur la capacité de stockage, la valorisation des déchets ainsi que financières et techniques. Pour information, la valorisation des déchets multiplie par deux le coût d'un dragage.

Des échanges ont ensuite lieu évoquant la réalisation d'études sur les flux des canaux, une expérimentation de replantation de la flore et l'éventualité d'avoir recours au clapage en mer plutôt qu'une valorisation des sédiments.

VI. Questions diverses

- La demande de vérifier les robinets d'eau douce sur les darses est formulée afin de traiter les fuites constatées. Le Syndicat Mixte a bien identifié le problème, mais se trouve confronté au fait qu'à sa création, les réseaux ont été récupérés sans en connaître exactement tous les tenants et aboutissants. Un travail d'identification est actuellement en cours.
- Pour le linéaire de quai non pris en compte lors d'une attribution d'AOT, les démarches sont en cours. Le Syndicat mixte est en attente de sa part des papiers permettant la régularisation.

- La présence d'un navire de plaisance devant un linéaire de quai professionnel est mentionnée. Il est préconisé une certaine logique pour déplacer les bateaux litigieux et il est donc décidé lors de ce conseil de déplacer le bateau évoqué. Un courrier sera envoyé à l'utilisateur par le Syndicat Mixte avant la fin de l'année.

VII. Calendrier

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 14 décembre à La Teste de Buch.

Le prochain CT-AOT aura lieu en janvier 2022, parallèlement aux commissions de cultures marines.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Monsieur Jean-Yves ROSAZZA remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges autant intéressants que constructifs, la séance est levée à 12h00.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

